

# Prêt Tourisme 2

## BPIFRANCE

### Présentation du dispositif

Bpifrance a mis en place le Prêt Tourisme avec le soutien de la Banque des Territoires pour les acteurs du secteur du tourisme.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Ce prêt concerne les entreprises du secteur du tourisme dans son ensemble.

Le Prêt Tourisme vise les secteurs de :

- l'hôtellerie (sous toutes les formes de gestion d'hébergement),
- la restauration,
- du bien-être (thalassothérapie et thermalisme)
- du voyage et des transports touristiques,
- des villages vacances,
- des musées,
- des infrastructures touristiques de divertissement et autres parcs de loisirs, et d'une manière générale, l'ensemble des solutions participants à la nouvelle économie du secteur.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Le prêt tourisme finance :

- les actifs matériels et immatériels au sein de programmes de développement, de modernisation, mise aux normes, rénovation, équipement, ainsi que les opérations de transmission, y compris croissance externe (acquisition de fonds de commerce ou achat de titres),

Sont éligibles les dépenses liées :

- aux investissements immatériels : dépenses de communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes ou de rénovation, notamment dans une démarche éco-responsable, etc,
- à l'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement générée par le projet de développement,
- aux investissements corporels à faible valeur de gage : équipements, matériels, mobiliers, etc. et notamment ceux liés à une démarche de développement durable ou de transformation digitale,
- aux opérations de transmission (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Ce prêt est d'un montant compris entre 50 000 € à 5 M€.

L'octroi du prêt Tourisme est conditionné par l'existence de financements complémentaires (financement bancaire, financement participatif, apport en capital...), d'un montant au moins égal au prêt demandé, d'une durée minimale de 2 ans.

### Pour quelle durée ?

Le prêt a une durée de 2 à 10 ans, à taux fixe.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute demande se rapprocher de Bpifrance avec [le formulaire de contact en ligne](#).

---

## Critères complémentaires

- Filière d'activité
  - > Tourisme

---

## Organisme

### BPIFRANCE

- Accès aux contacts locaux de Bpifrance  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

---

## Déposer son dossier

- <https://contacts.bpifrance.fr/contactez-bpifrance-formulaire-de-contact/>